

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 13677**

Intitulé

Soigneur animateur d'établissements zoologiques

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
EPLE FPA Centre de formation Professionnelle et de Promotion Agricole du Lot	Directrice

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

212t Soins des animaux, soins vétérinaires

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Soigneur Animateur d'Etablissements Zoologiques est au service des animaux et des visiteurs Il travaille au sein d'une équipe et a en responsabilité des animaux qu'il suit dans le respect de la législation et des consignes de sécurité, Il assure principalement les soins l'alimentation des animaux, la surveillance, les activités d'accueil et d'animation auprès des publics , l'aménagement, l'entretien et la réparation des lieux d'accueil du public et des lieux de vie des animaux.

Les activités visées :

Activité 1 : Gestion des cheptels d'un établissement zoologique

Activité 2 : Utilisation et entretien des matériels et engins

Activité 3 : Aménagement et entretien des milieux de vie des espèces animales et des lieux ouverts au public

Activité 4 : Participation aux activités de communication dans un établissement zoologique en français et en anglais

Le (la) titulaire est capable de :

- Mettre en œuvre dans la pratique professionnelle les concepts liés à la biologie animale (zoologie, anatomie, éthologie et physiologie,...)
- Gérer les cheptels selon les consignes : Utiliser une fiche ration, Préparer et distribuer la ration et communiquer avec l'équipe
- Réaliser des opérations techniques en fonction du contexte en mobilisant des compétences en observation, pratique, technique et communication
- Mettre en œuvre le choix, la préparation et l'entretien des matériels
- Utiliser un engin de l'établissement zoologique
- Préparer le chantier
- Réaliser le chantier
- Ranger le chantier
- Adapter son langage et son comportement aux situations de communication en français et en langue étrangère
- Mettre en œuvre une offre de service

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Structures zoologiques généralistes ou spécialisées (voleries, aquarium, reptilium...)

Fermes pédagogiques ;

Réserves

Soigneur

Soigneur animateur

Chef animalier

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1408 : Élevage d'animaux sauvages ou de compagnie

A1501 : Aide aux soins animaux

Réglementation d'activités :

Le soigneur animateur d'établissement zoologique évolue dans un Le soigneur-animateur d'établissements zoologiques, évolue dans un contexte réglementaire en lien avec les articles L411, L412 et L413 du code de l'environnement.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification pour le Soigneur Animateur en Etablissements Zoologiques se déroule en 4 unités chacune composées de sous unités.

Composante 1 : Gestion des cheptels d'un établissement zoologique

Composante 2 : Utilisation et entretien des matériels et engins

Composante 3 : Aménagement et entretien des milieux de vie des espèces animales et des lieux ouverts au public

Composante 4 : Participation aux activités de communication dans un établissement zoologique en français et en anglais

Les quatre unités s'obtiennent quand l'ensemble des critères d'évaluation correspondants sont acquis. Chacune des unités, est évaluée à partir d'épreuves orales et/ou pratiques simulées ou pratiques réelles.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 13677 - Gestion des cheptels d'un établissement zoologique	C1 Mettre en œuvre des techniques spécifiques à la gestion des cheptels au sein d'un établissement zoologique <ul style="list-style-type: none"> •C1.1 - Maitriser des connaissances de bases et actuelles en biologie animale (zoologie, anatomie, éthologie et physiologie,...) •Evaluation : Situation réelle + oral d'explicitation •C1.2 Gestion des cheptels selon les consignes •Evaluation : C1.2 Situation simulée + oral d'explicitation •C1.3 - Réaliser des opérations techniques adaptées au contexte •Evaluation : C1.3 Situation simulée + oral d'explicitation
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 13677 - Utilisation et entretien des matériels et engins	C2 - Utiliser les matériels et équipements de l'établissement zoologique <ul style="list-style-type: none"> •C2.1 - Mettre en œuvre le choix, la préparation et l'entretien des matériels •Evaluation couplée avec l'évaluation de la capacité 3 lors d'une situation simulée et un oral d'explicitation •C2.2 - Utiliser un engin de l'établissement zoologique •Evaluation : C2.2 Situation simulée + oral d'explicitation
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 13677 - Aménagement et entretien des milieux de vie des espèces animales et des lieux ouverts au public	C3 - Aménager et entretenir les enclos et leurs abords <ul style="list-style-type: none"> •C3.1 - Préparer le chantier •C3.2 - Réaliser le chantier •C3.3 -Ranger le chantier Evaluation couplée avec l'évaluation de la sous-capacité 2.1 lors d'une situation simulée et d'un oral d'explicitation
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 13677 - Participation aux activités de communication dans un établissement zoologique en français et en anglais	C4 - Accueillir, informer et assurer les animations au sein d'un établissement zoologique <ul style="list-style-type: none"> •C4.1 - Adapter son langage et son comportement aux situations de communication en français et en langue étrangère •C4.2 - Mettre en œuvre une offre de service •Evaluation : C4. Situation simulée et un oral d'explicitation

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	<ul style="list-style-type: none"> • Formateur référent de la formation • Formateur du CFAA-CFPPA du Lot extérieur à la formation • Un Soigneur-Animateur en établissement zoologique • Un directeur d'établissement zoologique ou un président d'établissement zoologique ou un vétérinaire
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 02 octobre 2006 publié au Journal Officiel du 24 octobre 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 24 octobre 2006, jusqu'au 24 octobre 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 31 janvier 2018 publié au Journal Officiel du 8 février 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Soigneur animateur d'établissements zoologiques" avec effet au 19 janvier 2017, jusqu'au 8 février 2023.

Arrêté du 11 janvier 2012 publié au Journal Officiel du 19 janvier 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Soigneur animateur d'établissements zoologiques" avec effet au 24 octobre 2011, jusqu'au 19 janvier 2017. Autorité responsable : EPLE FPA Centre de formation Professionnelle et de Promotion Agricole du Lot.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 27 mars 2002 publié au Journal Officiel du 6 avril 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Pour plus d'informations

Statistiques :

28 titulaires de la certification par an

Autres sources d'information :

www.formation-lot.fr

Facebook : Centre de formation professionnelle- CFAA/CFPPA du Lot

<http://www.formation-lot.fr>

Lieu(x) de certification :

EPLE FPA Centre de formation Professionnelle et de Promotion Agricole du Lot : Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon - Lot (46) [GRAMAT]

EPLA DE FIGEAC - CFAA DU LOT Avenue de la Garenne

46500 Gramat

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

EPLA DE FIGEAC - CFAA DU LOT Avenue de la Garenne

46500 Gramat

Historique de la certification :

Le CFAA-CFPPA du Lot donc dispense cette formation depuis 1998 date à laquelle elle fut créée sous forme de **Spécialisation d'Initiative Locale** (SIL) sous l'autorité de notre tutelle académique, la DRAAF -SRFD Midi-Pyrénées. Au bout de 4 ans sous cette forme l'établissement a déposé son premier dossier de **Titre Homologué auprès** du RNCP (JO du 06/04/2002). En 2006 cette formation a évolué en **Certification Professionnelle** (JO du 24/10/2006)

Certification précédente : Soigneur animateur d'établissements zoologiques